



C

2018

Rapport
d'activités

19



Corrèze

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Sommaire

Rapport moral	4
Assemblée générale à Cosnac	5
Une année d'activités	5
Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine	6
Rencontre avec la FN CAUE	7
COMMUNES ADHÉRENTES	8
CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES	12
Démarche/parteneriat	12
Urbanisme et paysage	13
Architecture et patrimoine	16
CONSEIL AUX PARTICULIERS	19
FORMATION DES MAÎTRES D'OUVRAGES ET PROFESSIONNELS	22
Journées techniques	22
Formation sur le cimetière	25
SENSIBILISATION DU PUBLIC	28
Participation à des salons	30
Sensibilisation des scolaires	30
INFORMATION ET COMMUNICATION	31
PRESSE	32
BILAN ANNUEL	33
Le Conseil d'Administration	34
L'équipe du CAUE et Formations/Rencontres de l'équipe	35

Rapport moral

Un CAUE toujours solide sur ses bases



Le CAUE de la Corrèze a connu, en 2018, une année de transition et de stabilisation, c'est une équipe soudée qui a assuré le fonctionnement de cette structure, malgré le départ imprévu de son directeur, vers une carrière prometteuse.

L'équipe du CAUE, même réduite, s'est efforcée de répondre toujours mieux aux attentes des élus et des habitants du Département, c'est-à-dire, de défendre la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, auprès des collectivités, des établissements scolaires, des associations et des particuliers ... en leur proposant des conseils avisés, en favorisant la bonne insertion environnementale, paysagère et urbaine des constructions ou des aménagements d'espaces publics.

Si le nombre d'adhérents n'a pas augmenté, si certaines missions ont dû être temporisées, comme les actions de sensibilisation en milieu scolaire, d'autres actions ont été engagées, telles que le projet Assistance Continuité Ecologiques (ACE).

Les conseils aux collectivités restent une priorité pour accompagner les projets d'aménagement et positionner le CAUE en promoteur de la spécificité et de la qualité de l'Architecture et du Paysage local.

Les journées techniques proposées aux élus, instructeurs des permis, agents des collectivités ont confirmé en 2018 leur intérêt. L'enjeu de la vitalité de nos bourgs est primordial, et apparaît comme un sujet récurrent qui nous mobilisera dans les périodes à venir. Il nous conduit aussi vers une réflexion de fond au sujet du maintien à domicile des personnes âgées et de l'innovation en matière d'habitat adapté. Ce sujet concerne les activités du CAUE, que ce soit en direction des collectivités ou des conseils aux particuliers, qui sont sa deuxième mission. La participation du CAUE, aux salons de l'habitat de Tulle et de Brive s'est révélée un grand succès et a permis de renforcer son influence.

Le CAUE de la Corrèze poursuit ses échanges avec l'URCAUE et les CAUE de Nouvelle Aquitaine, sur les missions, les pratiques et les projets, autour d'ateliers et de séances plénières.

Le CAUE de la Corrèze est un « bateau » qui a toujours tenu le coup ! L'équipe en a assuré le quotidien avec ténacité ce qui a permis de poursuivre le fonctionnement de la structure, jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle direction, qui a charge de donner une nouvelle vie à l'association.

Le CAUE fêtera ses 40 ans en 2019. L'histoire du CAUE de la Corrèze commence un 22 Février 1979, de par la volonté de M. Charles Ceyrac et cet anniversaire sera l'occasion de nouvelles manifestations, en souhaitant à cette association de longues et fructueuses années d'intervention au service de la qualité du cadre de vie des Corrèziens.

Lilith PITTMAN
Présidente du CAUE de la Corrèze
Vice-présidente du Conseil Départemental
Conseillère municipale de Brive

Assemblée Générale à Cosnac

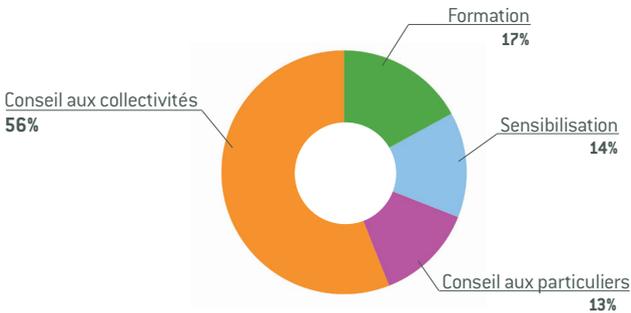


En 2018, l'Assemblée Générale a été accueillie à Cosnac par son maire, Monsieur Gérard Soler. La réunion statutaire est l'occasion pour l'équipe de présenter l'activité, en détaillant certaines actions représentatives, et de rappeler la démarche

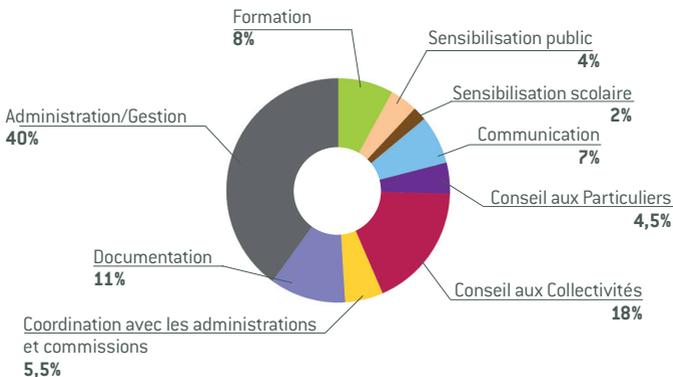
d'accompagnement des projets. Puis, c'est sous un beau soleil que M. Soler a fait découvrir le patrimoine et les aménagements paysagers de sa commune. À l'issue de la visite, les personnes ont pu apprécier le déjeuner réalisé par un traiteur.

Une année d'activités

Répartition de l'activité par grandes missions



Répartition de l'activité globale



Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine

Groupes de travail

Suite aux rencontres régionales organisées en 2017 à Egletons, les différents groupes de travail constitués se sont réunis ou ont travaillé en visioconférence.

Tous les membres de notre petit CAUE ont ainsi été amenés à phosporer dans chacun de leur groupe respectif. Différents **outils de mutualisation** sont en cours d'élaboration ainsi qu'un site WEB.

Groupes de travail concernés :

- « Paysage »
- « Sensibilisation »
- « Communication-Documentation »
- « Chargés de communication et graphistes »

Fiches architecture XX^{ème}

6



LA HOÏTE EN ZINC - CHANTÉIX

- Adresse : **TEAU CHANTÉIX**
- Ville et Canton : **NOUË BAVAL, arrondissement de Chantéix**
- Maître d'ouvrage : **CAUE / Association de habitants**
- Date : **2017**



ÉQUIPEMENT CULTUREL / SALLE DE SPECTACLE / EXTENSION

Inaugurée en 1991, la salle est l'une des salles de spectacle de la commune de Chantéix. Elle est destinée à accueillir des spectacles vivants et des concerts. Elle est dotée d'un plateau de scène de 100m de long et d'une salle de 1000 places. Elle est dotée d'un plateau de scène de 100m de long et d'une salle de 1000 places. Elle est dotée d'un plateau de scène de 100m de long et d'une salle de 1000 places.

Le projet de construction de cette salle de spectacle a été initié par le conseil municipal de Chantéix. Elle est dotée d'un plateau de scène de 100m de long et d'une salle de 1000 places. Elle est dotée d'un plateau de scène de 100m de long et d'une salle de 1000 places.

PANORAMA
des réalisations de l'URCAUE et de l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine

caue



PROGRAMME IMMOBILIER DU PRÉ MAUDDOU - EGLETONS (1911)

- Type de réalisation : **Logement collectif (2 et 3 étages)**
- Adresse : **Pré Mauddou**
- Ville et Canton : **Egletons**
- Maître d'ouvrage : **CAUE / Association de habitants**
- Date : **2017**



HABITAT NÉORELAI - COLPORT - HABITAT SOCIAL - EAU - ECO-CITOYENNETÉ

Le programme, implanté au sud de l'école de la commune et au nord de l'église, comprend 20 logements. Il est composé de 4 étages (y compris le rez-de-chaussée) et d'un parking souterrain. Le programme est composé de 20 logements. Il est composé de 4 étages (y compris le rez-de-chaussée) et d'un parking souterrain.

L'opération est implantée au sud de l'école de la commune et au nord de l'église. Elle est composée de 4 étages (y compris le rez-de-chaussée) et d'un parking souterrain.

Le projet a été initié par le conseil municipal de Colport. Il est composé de 4 étages (y compris le rez-de-chaussée) et d'un parking souterrain.

PANORAMA
des réalisations de l'URCAUE et de l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine

caue



PARC DE LESTRADE - SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE (1911)

- Type de réalisation : **Logement individuel**
- Adresse : **Parc de Lestrade**
- Ville et Canton : **Saint-Pantaléon-de-Larche**
- Maître d'ouvrage : **CAUE / Association de habitants**
- Date : **2017**



Eau et Gestion Intégrée de l'Eau - Habitat et Développement Durable

Le projet a été initié par le conseil municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche. Il est composé de 4 étages (y compris le rez-de-chaussée) et d'un parking souterrain.

Le projet a été initié par le conseil municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche. Il est composé de 4 étages (y compris le rez-de-chaussée) et d'un parking souterrain.

Le projet a été initié par le conseil municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche. Il est composé de 4 étages (y compris le rez-de-chaussée) et d'un parking souterrain.

PANORAMA
des réalisations de l'URCAUE et de l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine

caue

A l'occasion du quarantième anniversaire de la loi sur l'architecture (3 janvier 1977) qui à la fois protège la profession et fonde les CAUE, notre nouvelle Union Régionale avait demandé à chacun de remplir des **fiches illustrées**, promouvant des réalisations architecturales **emblématiques** de son département. Le « panorama » ainsi constitué est visible sur le site de l'URCAUE et de chaque CAUE. Depuis, nous continuons à alimenter cette base grâce à des fiches trimestrielles thématiques (Tulle, Chantéix, Egletons, Saint-Pantaléon-de-Larche).

L'Assistance Continuités Écologiques (ACE)



L'Union Régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine pilote le dispositif « Assistance continuités écologiques-ACE » que le Conseil Régional et la DREAL avaient mis en place en Aquitaine en 2014. L'ACE a pour objectif de développer une meilleure **intégration des continuités écologiques auprès des porteurs** de projet de PLUi. En Corrèze, cette assistance a été proposée à la communauté de communes Midi-Corrèzien pour l'élaboration de son PLUi lancé à l'échelle des 35 communes.

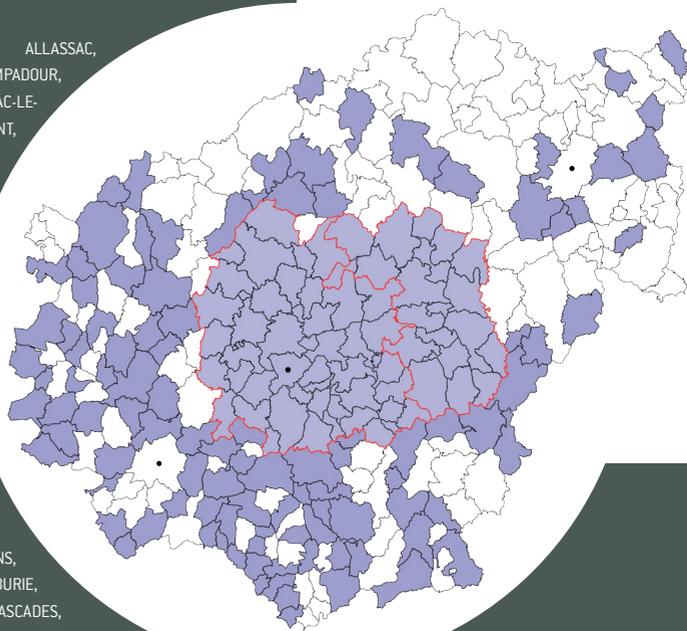
Rencontre avec la FN CAUE



Alertés par la situation de notre CAUE « sans directeur » qui semblait se prolonger, le Président de la Fédération Nationale des CAUE, M. Baud-Grasset, et sa directrice Mme Charolais, nous ont fait l'honneur d'une visite le 29 octobre. Accueillis par Mme Pittman, un point a été effectué sur cette période de restructuration du CAUE de la Corrèze. Il a été convenu qu'une vigilance sur les « valeurs CAUE » serait de mise dès lors qu'il y aurait une direction partagée avec l'Agence Technique Départementale.

Communes adhérentes

AFFIEUX, ALBIGNAC, ALBUSSAC, ALLASSAC,
ALTILLAC, AMBRUGEAT, ARNAC-POMPADOUR,
AUBAZINE, AURIAC, BAR, BASSIGNAC-LE-
BAS, BASSIGNAC-LE-HAUT, BEAUMONT,
BENAYES, BEYNAT, BEYSSENAC,
BILHAC, BRANCEILLES, BRIGNAC-LA-
PLAINE, CAMPS-SAINT-MATHURIN-
LEOBAZEL, CHABRIGNAC,
CHAMBOULIVE, CHAMEYRAT,
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE,
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE,
CHANAC-LES-MINES, CHANTEIX,
CHARTRIER-FERRIÈRE,
CHAUFFOUR-SUR-VELL,
CHAUMEIL, CHAVEROCHÉ,
CHENAILLER-MASCHEIX,
CLERGOUX, COLLONGES-LA-
ROUGE, CORNIL, CORRÈZE, COSNAC
,CUBLAC,CUREMONTE, DAMPNIAT,
DARNETS, DONZENAC, EGLETONS,
ESPAGNAC, ESTIVALS, ESTIVAUX, EYBURIE,
EYREIN, FAVARS, FORGES, GIMEL-LES-CASCADES,
GOULLES, GROS-CHASTANG, GUMONT, HAUTEFAGE,
JUGEALS-NAZARETH, JUILLAC, LA-CHAPELLE-AUX-SAINTS,
LADIGNAC-SUR-RONDELLE, LAFAGE-SUR-SOMBRE, LAGARDE-ENVAL,
LAGUENNE, LAMAZIERE-HAUTE, LANTEUIL, LAPLEAU, LARCHE, LA-ROCHE-CANILLAC, LAROCHE-PRÈS-FEYZE, LATRONCHE, LAVAL-SUR-LUZÈGE, LE CHASTANG, LE JARDIN, LE LONZAC, LE PESCHER, L'ÉGLISE-AUX-BOIS, LES-ANGLES-SUR-CORREZE, LIGNEYRAC, LOUIGNAC, LUBERSAC, MALEMORT, MARCILLAC-LA-CROISILLE, MARC-LA-TOUR, MARGERIDES, MÉNOIRE, MERLINES, MESTES, MEYRIGNAC-L'ÉGLISE, MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, MONTAGNAC-SAINT-HIPPOLYTE, MONTGIBAUD, MOUSTIER-VENTADOUR, NAVES, NESPOULS, NEUVILLE, NOAILHAC, NÔNARDS, OBJAT, ORLIAC-DE-BAR, PANDRIGNES, PÉRET-BEL-AIR, PÉROLS-SUR-VÉZÈRE, PERPEZAC-LE-BLANC, PERPEZAC-LE-NOIR, PEYRISSAC, PIERREFITTE, QUEYSSAC-LES-VIGNES, REYGADES, RILHAC-XAINTRIE, ROSIERS-D'ÉGLETONS, SAILLAC, SAINT-ANGEL, SAINT-AUGUSTIN, SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC, SAINT-BONNET-AVALOUZE, SAINT-BONNET-LARIVIÈRE, SAINT-BONNET-L'ENFANTIER, SAINT-CLÉMENT, SAINT-CYPRIEN, SAINT-ÉTIENNE-AUX-CLOS, SAINT-FREJOUX, SAINT-GENIEZ-Ô-MERLE, SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, SAINT-HILAIRE-FOISSAC, SAINT-HILAIRE-PEYROUX, SAINT-HILAIRE-TAURIEUX, SAINT-JAL, SAINT-JULIEN-MAUMONT, SAINT-JULIEN-LE-PELERIN, SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL, SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES, SAINT-MARTIN-LA-MEANNE, SAINT-MARTIN-SEPERT, SAINT-MERD-DE-LAPLEAU, SAINT-MEXANT, SAINT-PANTALÉON-DE-LAPLEAU, SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE, SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE, SAINT-PAUL, SAINT-PRIEST-DE-GIMEL, SAINT-ROBERT, SAINT-SALVADOUR, SAINT-SORNIN-LAVOLPS, SAINT-SYLVAIN, SAINT-VIANCE, SAINT-YBARD, SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT, SAINTE-FORTUNADE, SARRAN, SEGONZAC, SEILHAC, SÉRANDON, SEXCLÈS, SOUDAINÉ-LAVINADIÈRE, SOUDEILLES, SOURSAC, TREIGNAC, TROCHE, TUDEILS, TULLE, USSAC, VALIERGUES, VÉGÈNNES, VEIX, VIAM, VIGÉDIS, VIGNOLS, VITRAC-SUR-MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON



LA-CHAPELLE-SPINASSE,

LAGLEYGEOLLE, LAGRAULIÈRE,

172 Communes

légère baisse par rapport à 2017

La démarche

Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité

- de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- de solliciter le conseil d'architectes et d'une paysagiste pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- de bénéficier du prêt d'expositions,
- de mener des actions de sensibilisation,
- d'être assistée d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'oeuvre,
- de consulter notre documentation,
- d'être informée et invitée aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une Communauté de communes ou d'agglomération se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

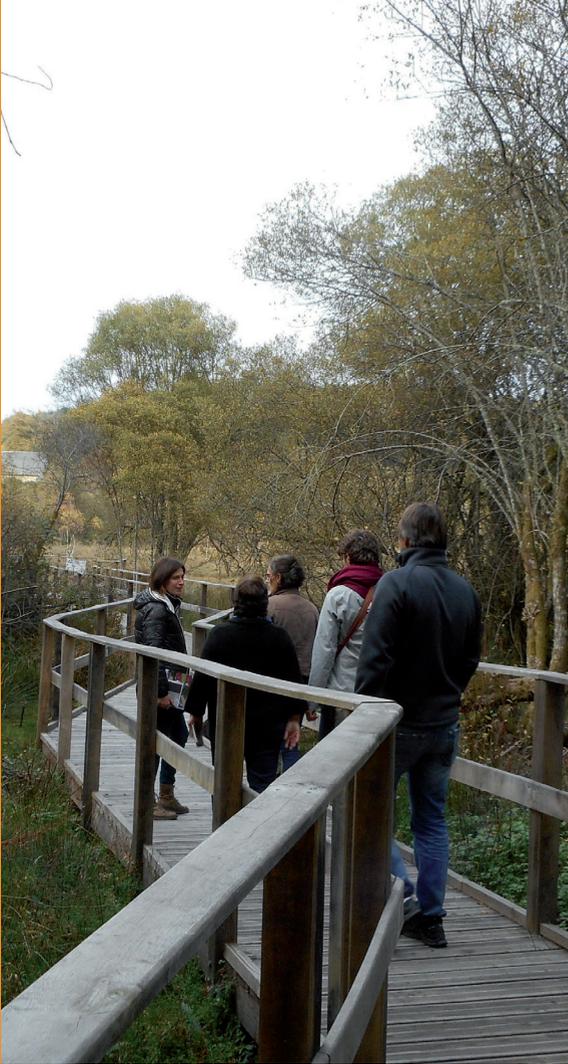
<input type="checkbox"/>	Communes de moins de 200 hab.	50€
<input type="checkbox"/>	Communes de 200 à 499 hab.	80€
<input type="checkbox"/>	Communes de 500 à 999 hab.	150€
<input type="checkbox"/>	Communes de 1 000 à 1 999 hab.	250€
<input type="checkbox"/>	Communes de 2 000 à 10 000 hab.	500€
<input type="checkbox"/>	Communes de plus de 10 000 hab.	1 500€

Elargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE à été élargie, par décision en Assemblée générale le 29 juin 2016, à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/>	Particulier	20€
<input type="checkbox"/>	Association	35€
<input type="checkbox"/>	Etablissement scolaire	35€
<input type="checkbox"/>	Entreprise/professionnels	50€
<input type="checkbox"/>	Etablissements publics	50€

19 Adhésions de personnes physiques ou morales en forte augmentation par rapport à 2017



Conseils

Conseil aux collectivités/autres structures

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

Démarche/Partenariat

L'intervention du CAUE peut être sollicitée **par simple appel téléphonique** (à confirmer par courrier ou courriel). **Une première rencontre sur place** avec les élus permet au conseiller, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

À l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2018, le CAUE est intervenu sur **86** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **54** communes corréziennes qui sont concernées et **5** EPCI.

12

Collaboration avec l'ADRT Corrèze



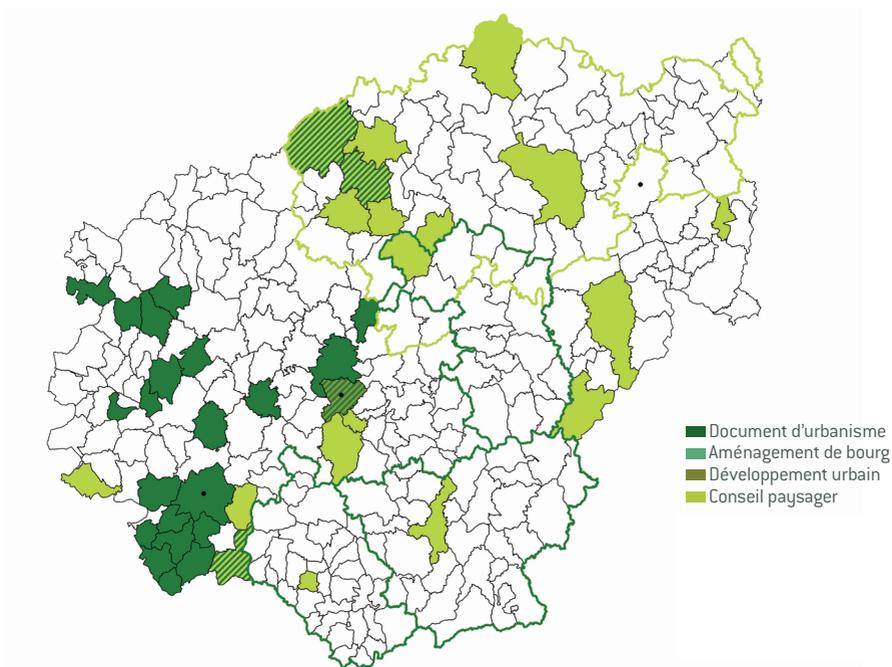
L'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) dont une mission est la promotion du Département auprès des médias, a demandé la collaboration du CAUE pour l'élaboration d'un article important dans le magazine « Maisons et travaux ». S'agissant de mettre en exergue certaines **richesses de l'architecture rurale**, c'est la Xaintrie qui a été à l'honneur. Le CAUE a participé à une journée de terrain avec les journalistes.

Convention avec le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin

Le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin se situant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, les trois CAUE ont signé une **convention cadre de partenariat** avec ce dernier. L'objectif est d'œuvrer ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR.

Participation à l'étude de valorisation du site emblématique des Monédières
 - Lancement du Plan de Paysage de la vallée de la Diège - Animation d'une promenade commentée sur l'urbanisme à Sornac - Suivi de concours pour le développement d'aires d'écobivouac - Participation à la commission de valorisation du patrimoine bâti.

Urbanisme et paysage



13

- BEYSSAC, BEYSSENAC, BRIVE-LA-GAILLARDE, CHAMBERET, CHARTRIER-FERRIÈRE, CHASTEUX, DONZENAC, ESTIVALS, ESTIVAUX, LISSAC-SUR-COUZE, NAVES, NOAILLES, OBJAT, ORLIAC-DE-BAR, SAINT-CYPRIEN, SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE, SAINT-SORNIN-LAVOLPS, TREIGNAC, TROCHE, TULLE, TURENNE, VOUTEZAC, CC MIDI CORRÉZIEN, CC VENTADOUR-ÉGLETONS-MONÉDIÈRES, CC XAINTRIE VAL'DORDOGNE, SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUTE-CORRÈZE-VENTADOUR
- MEYSSAC, NOAILHAC, RILHAC-XAINTRIE
- TULLE AGGLO
- AFFIEUX, ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, CHAMBERET, CHAUMEIL, COSNAC, CUBLAC, GRANDSAIGNE, LAGUENNE, MEYMAC, NEUVIC, PEYRELEVADE, SAINT-HILAIRE-LES-COURBES, SOURSAC, SAINT-JULIEN-MAUMONT, SAINTE-FORTUNADE, THALAMY, TREIGNAC, TURENNE, VEIX, PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN

45 communes et **5** Com Com ou autres groupements

60 dossiers traités dont 6 à l'échelle intercommunale ou autres groupements

Planification



Le CAUE, en tant que personne publique consultée (PPC), **accompagne** les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent du suivi de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui se substituent aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou anciennement, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

La mise en oeuvre de ces documents d'urbanisme, complexe, doit venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets communaux reste un allié de la commune pour donner du sens à ces études.

14

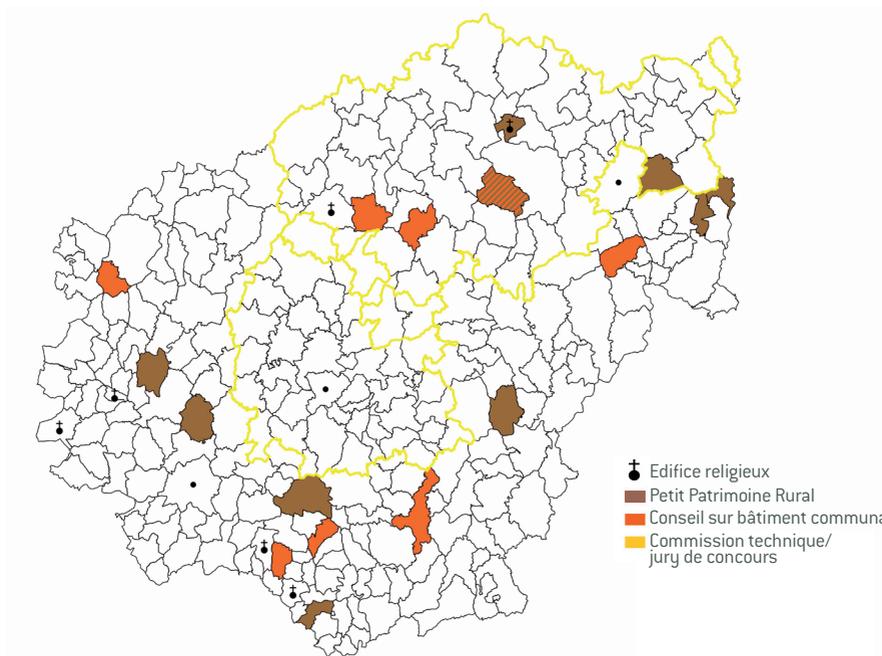
Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Depuis 2001 le CAUE constitue un **inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont du lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, nous proposons à chaque commune de réaliser ce «recensement» et de le présenter, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe municipale **sous forme d'un diaporama**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte lors de l'étude d'urbanisme. Il sensibilise les communes sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.



Architecture et patrimoine



● AMBRUGEAT, ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, ARNAC-POMPADOUR, CHIRAC-BELLEVUE, GRANDSAIGNE, MEYSSAC, LE PESCHER, VEIX

† ● AFFIEUX, BRANCEILLES, CHAVANAC, COLLONGES-LA-ROUGE, LOUIGNAC, VARS-SUR-ROSEIX

● AMBRUGEAT, BEYNAT, CHAVANAC, CONFOLENT-PORT-DIEU, DONZENAC, SAINT-MERD-DE-LAPLEAU, THALAMY, VÉGENNES, VOUTEZAC

● TULLE AGGLO, PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN

16

21 communes

26 dossiers traités dont 2 à l'échelle intercommunale ou autres groupements

Conseils techniques de restauration ou valorisation

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur **patrimoine non protégé**. Après visite sur place, le CAUE rédige une note d'intérêt patrimonial ainsi qu'une notice de conseils, qu'il s'agisse d'entretien, de mise aux normes ou de restauration. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information et développer la connaissance des habitants et des visiteurs.

Le patrimoine concerné est très varié : église, chapelle, petit patrimoine, ancien presbytère, équipement public, grange emblématique... comme aussi bien un groupement bâti ou des points ciblés (murets des terrasses de la Bontat à Voutezac).

- Guider la faisabilité du projet, la valorisation du patrimoine
- Conseiller sur le choix des matériaux et techniques traditionnelles de restauration
- Accompagner les services du Conseil Départemental dans le cadre des procédures d'aide à la restauration du patrimoine
- Cadrer un programme

Petit patrimoine

Donner des conseils de restauration sur un édifice, isolément, est devenu une tâche routinière, (depuis 1985 !) Il arrive cependant que nous soyons sollicités pour des ensembles thématiques.

Nouvellement il nous est demandé de réfléchir et argumenter sur la possibilité - ou pas - de déplacer un édifice. (bascule à St Merd-de-Lapleau, croix à Voutezac)

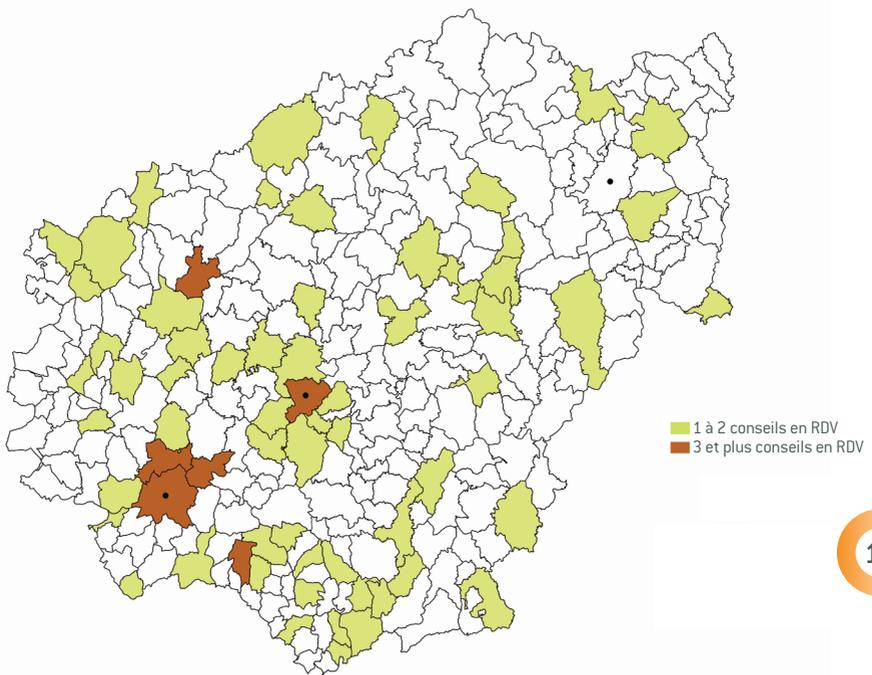
- Apporter une cohérence dans les repérages et les descriptions d'édifices
- Expliquer comment valoriser sans forcément reconstruire
- Mettre en réseau (circuit, signalétique, livret etc.)
- Thésauriser des expériences similaires
- Actualiser une liste d'acteurs compétents

Commissions

Le CAUE est membre de plusieurs commissions départementales ou locales et les conseillers participent à des ateliers ou commissions techniques régionales ou d'EPCI.

- CDNPS
- Réseau Paysage
- Fondation du Patrimoine : Pré-commission
- Petites Cités de Caractères : commission de labellisation
- Tulle Agglo : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Tulle : Action Coeur de Ville
- Commission scientifique pour la valorisation du viaduc des Rochers Noirs
- Comité de rédaction « L'Éolien en Corrèze »
- Conseil Départemental :
 - Comité de pilotage « Élagage »
 - Atelier Contrat de Transition Énergétique (CTE)
- PNR Millevaches :
 - Commission locale de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable
 - appel à projet « Conception d'aires de bivouac écologiques et innovantes »

Conseil aux particuliers



19

Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur **bonne insertion dans le site environnant**, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre.» [Art. 7, loi du 03 janvier 1977, extrait]

Notre CAUE a acté, depuis 1998, que le conseil s'effectue dans nos locaux. Perdus par une documentation « à l'infini » repérée sur internet, les candidats à la construction trouvent au CAUE **une aide attentive** et personnalisée. Les conseils vont de la démarche administrative à la couleur des volets en passant par l'implantation, la fonctionnalité, ou toute question technique pointue.

133 conseils ont été donnés dont **53** en RDV au CAUE



Formation

Formation des maîtres d'ouvrages et professionnels

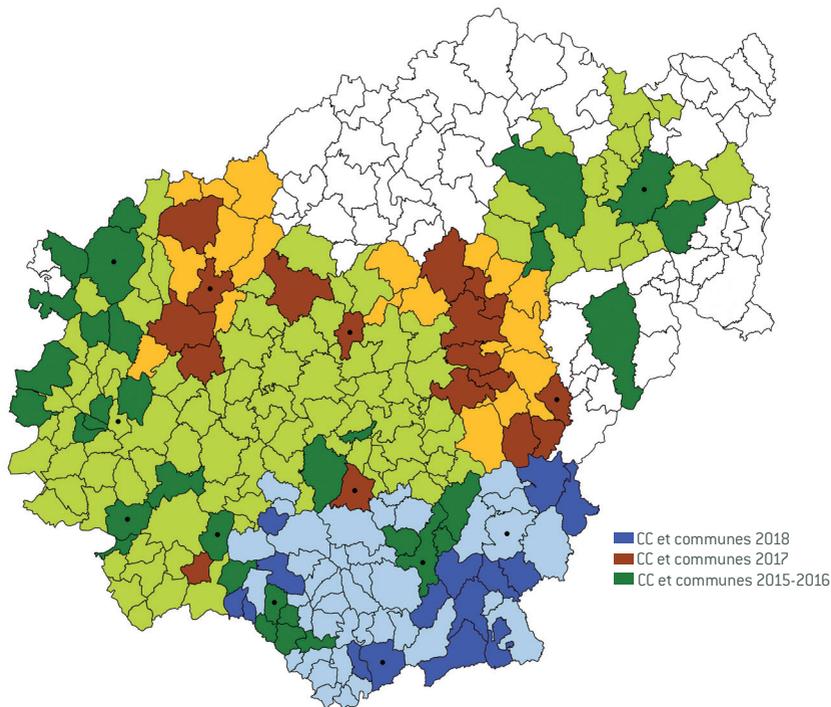
Journées techniques «Du conseil au projet»

Poursuite en 2018 de cette journée avec la communauté de communes du Midi-Corrèzien et une journée « de rattrapage » à Tulle.

L'objectif est toujours de réunir un public varié (élus, secrétaires de mairie, agents instructeurs, constructeurs...) pour croiser les pratiques et les expériences.

La deuxième journée « **La maison, qualité du projet** » a été testée cette année pour un lancement en 2019. Elle est plus orientée sur l'analyse architecturale du bâti existant et des constructions neuves. Elle se fait en partenariat avec le conseiller énergie de l'ADEME, Pierre Peyrat.

En 2018, **4** journées de formations assurées ont réuni **46** participants (élus, agents de services administratifs des collectivités).





Formation Union compagnonique

Pour un groupe de futurs techniciens diagnostiqueurs nous avons présenté en détail les missions du CAUE, en insistant sur le fait que nous sommes **une ressource** sur les questions d'habitat rural et des maisons du XX^{ème} siècle.

Formation sur la valorisation en accueil agrotouristique avec le CFPPA de Naves

Une demi-journée est consacrée à la sensibilisation des agriculteurs porteurs d'un projet d'accueil à la ferme : **connaissance et respect** de leur bâti emblématique, erreurs à ne pas commettre ... Ce type de séance nous est demandé régulièrement depuis 12 ans.

Formation sur l'urbanisme avec l'Ecole d'Horticulture et du Paysage d'Objat-Voutezac

Chaque année, le CAUE intervient auprès d'élèves de BTS et de Bac pro aménagements paysagers pour échanger sur le métier de paysagiste, l'urbanisme ou l'aménagement.

Cette année, ce sont 18 élèves de première année du BTS Aménagement Paysager qui, dans la vallée de Planchetorte, au nord de Brive, se questionnaient sur la **partie réglementaire de l'urbanisme**.

Intervention pour le CFA de Voutezac



Les élèves de première année ont bénéficié d'une intervention sur les thèmes du **fleurissement** et de la **gestion des cimetières** illustrée de cas concrets. Pour les deuxième année, une visite autour du bourg de Chanteix était organisée, avec la participation de Monsieur le Maire, autour de la thématique de la **préservation** du paysage et la mise en oeuvre de la **trame verte et bleue** dans le PLU.

Formation sur le cimetière avec l'association « Notre Village »



« **Aménager et entretenir durablement un cimetière** » est la journée qui fut proposée aux élus et techniciens des communes adhérentes à l'association nationale « Notre village » dont le siège est à Meyssac. Ce sont 21 personnes qui se sont déplacées sur la commune d'Auriac en Xaintrie pour des échanges sur la gestion et l'aménagement des cimetières animés par le CAUE.

Formation des stagiaires de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

25

C'est à Lagraulière, sur une matinée, que les futurs professeurs en MASTER 2 ont expérimenté **une méthode et des outils** de lecture du paysage reproductibles depuis n'importe quel établissement. Cette session était proposée par Madame Clergeau, enseignante en arts visuels à l'ESPE.





Sensibilisation

Sensibilisation du public

4 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à **150**.

Partenariat avec Maisons Paysannes de France

«Aménager un jardin Paysan» - Saint Hilaire Foissac



Depuis de nombreuses années le CAUE de la Corrèze et Maisons Paysannes de Corrèze organisent des journées de visites et de sensibilisation, à destination du grand public, sur des sujets traités par les deux structures. Le thème du « **Jardin Paysan** » a toujours autant de succès. Cette année, la conférence a eu lieu à Saint-Hilaire-Foissac où le public, venu en nombre malgré la pluie, a pu ensuite visiter le jardin de curé près du presbytère. Les échanges se sont poursuivis dans les jardins de la résidence d'artiste « Chamalot » sur la commune de Moustier-Ventadour.

Partenariat avec le PNR Millevaches

Balade sur l'urbanisme - Sornac

Dans le cadre de sa convention passée avec le PNR de Millevaches, le CAUE a animé une promenade sur le thème de **l'urbanisme** ouverte aux habitants de la commune. La visite à travers rues, ruelles mais aussi prés et champs aux abords du bourg a permis d'échanger sur la question d'« habiter, vivre, se déplacer » dans un **cadre de vie de qualité**. La mairie a offert un pot rafraîchissant aux participants à l'issue de la visite.



Les 48h de l'agriculture urbaine



Le CAUE a accueilli un stagiaire, Adrien Boutot, étudiant en deuxième année de BTS aménagements paysagers au lycée agricole de Voutezac. L'objectif étant pour lui d'organiser sur Brive les « **48 heures de l'agriculture urbaine** » les 21 et 22 avril.

Le CAUE a participé le samedi au Village des 48h organisé autour de la collégiale.

Concours «Habiter le paysage en Limousin - Expérience d'architecture bois»

29

Les équipes pluridisciplinaires mêlant des étudiants architectes (Clermont-Fd) et des étudiants ingénieurs (Egletons) ont réfléchi encore en 2018 sur un projet de logements participatifs implanté à Tulle. Le jury de la **dixième session** s'est tenu en mars à la médiathèque de Tulle Agglo. Nous relevons toujours avec plaisir l'intérêt des jeunes, souvent originaires de pays lointains, pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages de Tulle.



Participations à des salons

Salon de l'Habitat - Brive, Tulle



Cette année encore, le CAUE a profité de stands mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE) au sein des salons, les visiteurs peuvent facilement prendre des conseils d'un stand à l'autre sans avoir à chercher parmi tous les exposants ; un gain de temps apprécié. Le Salon de Brive est incontestablement le plus porteur pour le CAUE en terme de **prise de contacts**. C'est près de 560 plaquettes qui ont été distribuées sur ces salons. Le CAUE présente aussi systématiquement un échantillon de ses panneaux d'exposition.

Carrefour des collectivités - Brive

Événement incontournable organisé par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Corrèze (ADM19), le Carrefour des collectivités a permis au CAUE de présenter ses missions et d'**échanger avec de nombreux élus** et décideurs publics du territoire. Sur le stand, mis à disposition gracieusement par l'ADM19, c'est notre formation sur «la part du conseil dans les autorisations d'urbanisme» qui a été valorisée. Un espace supplémentaire a été octroyé au CAUE pour l'**exposition de panneaux** sur le thème « Maisons XX^{ème}, quel confort ? ».

Sensibilisation des scolaires

Périscolaire - Dampniat

Nous avons répondu à la demande d'un établissement « fidèle au CAUE » : l'école de Dampniat. Au cours de la séance, il a été montré aux enfants comment reconnaître une maison ancienne, et comment était organisée la vie paysanne autrefois.

Forum des métiers - Brive

Le rectorat organise des rencontres pour le bénéfice des élèves de troisième des collèges de Basse-Corrèze. Le CAUE présente le métier d'architecte, les études, la diversité, les difficultés et les satisfactions.

«E-reporter» : atelier sur l'habitat de demain- Tulle

L'animation e-reporters est soutenue par le Département ; un certain nombre de classes de collèges se documentent sur un thème, puis accueillent des personnes qualifiées pour les aider à illustrer le « rendu électronique » de leur recherche.

Information et communication

Données statistiques - consultations des vidéos et documents

Depuis 2013, nous mettons régulièrement nos documents sur des plateformes de consultation en ligne (plaquettes, rapports d'activités, vidéos...). À ce jour, nous comptabilisons **8 584 lecteurs**, le document concernant les revêtements de sol et la plaquette « Aménager la pente » étant les plus lus avec plus de **1 600 vues**. Les vidéos (disponibles sur notre chaîne YouTube « Caue Corrèze » et sur notre site internet www.caue19.fr), quant à elles, ont été **visionnées 576 fois** dont 143 fois pour le reportage de France 3 Pays de Corrèze consacré à la situation de la haie en Corrèze avec l'intervention de notre paysagiste.

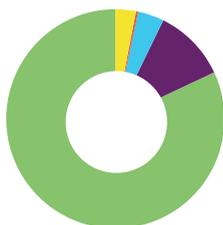
Le Facebook du CAUE

Fin 2018, le bilan sur deux ans de mise en ligne du compte Facebook est satisfaisant. Le compte Facebook est www.facebook.com/cauecorreze. Ce moyen de communication a permis d'étendre notre niveau d'informations en inscrivant des actions CAUE mais aussi celles de nos partenaires. Le CAUE comptabilise 274 personnes abonnées en fin d'année 2018 et continue d'avoir de nouveaux abonnés. On observe une moyenne de 60 clics sur chacune de nos publications et les personnes qui suivent les actualités sont généralement connectées à 8h puis 12h et après 21h.

Bilan annuel

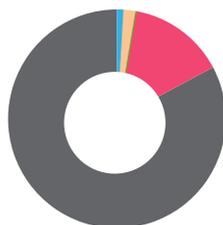
Compte de résultat 2018

Produits



■ TA CAUE	200 000€
■ Cotisation adhérents	26 330€
■ Transferts de charges	9 485€
■ Produits financiers	738€
■ Autres Produits	7 433€

Charges



■ Charges de personnel	173 030€
■ Achats et charges externes	29 990 €
■ Impôts et taxes	1 959 €
■ Amortissements et provisions	3 986€
■ Autres charges	8 €

Excédent

35 013€

La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment ?

1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS

33

Entrée en vigueur au **1^{er} mars 2012**, la TA a été votée au **taux de 1%** par le Conseil Départemental de le Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

En 2018, la répartition a été votée ainsi :

1% TA = 0,2054 % CAUE + 0,7946% ENS

974 150€ = 200 000€ + 774 150€

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA)**, votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale et, depuis peu, les journées techniques.

Depuis 6 années consécutives, le résultat était déficitaire. Cette année, il devient **excédentaire** mais pour une raison simple : la réduction des charges salariales avec le départ de M. Hochart, directeur, en début d'année. Cette perte de direction n'a fait que **fragiliser** un peu plus la structure se voyant réduite à **3 ETP** [Equivalent Temps Plein]. Le recrutement d'une nouvelle direction sera réalisé en fin d'été par le Conseil Départemental.

Le Conseil d'Administration (en février)

Présidente

Mme PITTMAN Lilith, conseillère municipale de Brive-la-Gaillarde

Vice-Présidents

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

M. LEYGNAC Jean-Claude, conseiller départemental du canton d'Argentat

Représentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, conseillère départementale du canton de Malemort

Représentant les personnes qualifiées

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, Secrétaire

Représentants de l'Etat

M. GEAY François, Directeur de la Direction Départementale des Territoires

M. PASSAT Daniel, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

M. MERCIER Hubert, Architecte des Bâtiments de France

Représentants des professions concernées

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. UNDERNHER Eric - FDB 19

M. LAVEAUX Henri - CAPEB 19

Membres désignés par les compagnies consulaires

M. BRISSEAU Olivier - CCI de la Corrèze, Trésorier

M. FREDON Jean-Claude - Chambre des Métiers

Mme SOULARUE Annie - Chambre d'Agriculture

Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. DUBOIS Frédéric - enseignant, FST de Limoges à Egletons

M. MOISSON Albert - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires

Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme NICOLLE Sandra, ingénieur paysagiste

L'équipe du CAUE (en février)

Paysagiste conseillère

Mme Sandra Nicolle



**Assistante admin, comptable,
chargée de communication**

Mme Sabrina Agnoux Champ



Architecte conseillère

Mme Catherine Deschamps



**Documentaliste,
chargé de base de données**

M. Jean-François Couturier



35

Formations/Rencontres de l'équipe

- Journées techniques organisées par BOISLIM, Tulle
- Rencontres « inter PNR » organisées par le PNR Millevaches, Tarnac et Saint-Hilaire-les-Courbes
- Rencontres interrégionales de l'urbanisme - Echanges Urbains, Toulouse
- Formation : animation de séances participatives, IFREE, Niort
- Qualification d'Urbaniste par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) pour la paysagiste conseillère



Un CAUE pour quoi, pour qui ?

Créé en 1979 à l'initiative du Conseil général et des services de l'État dans le cadre de la loi sur l'architecture, le CAUE de la Corrèze, comme l'ensemble des CAUE répartis en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, est **investi d'une mission de service public**.

Associations loi 1901, les CAUE sont gérés par des conseils d'administration de manière indépendante et sont essentiellement financés par une part de la Taxe d'Aménagement (TA) votée par le Conseil Départemental.

Les CAUE ont pour objet de **promouvoir la qualité de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement** et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénovier.

C

Les CAUE en chiffres

(source : repères et chiffres clés - 2018 FNCAUE)

- 93** CAUE au 1er janvier 2016
- 3/4** CAUE agissant dans une Union Régionale
- 1 265** professionnels au service des territoires
- 2 116** administrateurs

19

Corrèze

c|a.u.e

45 quai Aristide Briand - 19000 Tulle

tél. 05 55 26 06 48



courriel caue.19@wanadoo.fr

facebook www.facebook.com/cauecorreze site www.caue19.fr